



**CEPIEUROKRAFT**  
European Producers of Sack Kraft Paper and Kraft Paper

COMMUNIQUÉ DE  
PRESSE  
17 juin 2020

## EUROSAC lance une nouvelle directive sur l'emballage papier au contact de denrées alimentaires

Paris/Stockholm, 17 juin 2020 : les fabricants européens de sacs papier à usage alimentaire sont confrontés à de nombreuses exigences légales sur la protection et l'hygiène des aliments entreposés. Pour aider les fabricants à respecter toutes les réglementations en vigueur et à fournir aux producteurs de denrées alimentaires les informations requises sur l'aptitude au contact alimentaire, le groupe européen de recherche sur les sacs papier ESG, une collaboration entre EUROSAC et CEPI Eurokraft, a remis à jour sa directive sur le contact alimentaire. Cette directive est une synthèse des réglementations applicables au niveau européen et national. Elle donne une vue d'ensemble sur les procédures à suivre pour recueillir, évaluer et documenter toutes les informations nécessaires. Elle précise en outre les conditions dans lesquelles sont exigés des essais de migration et la délivrance des documents de conformité.

Les sacs papier pour denrées alimentaires diffèrent selon leur type et leurs matériaux. Si certains sacs papier sont exclusivement constitués de papier, d'autres sont également composés de couches de plastique ou aluminium qui font office de barrière contre la moisissure, l'oxygène ou la graisse. La colle ou l'encre interviennent également dans la dernière phase de leur confection. Tous ces matériaux ainsi que le type d'aliment à ensacher (graisse en surface ou dans son contenu, sec ou humide) doivent être pris en compte afin de satisfaire aux exigences spécifiques au contact alimentaire. Il en est de même en termes de conditions d'emploi, de durée de stockage et de température. Il est donc indispensable que ces informations soient fournies par tous les fournisseurs.

« La sécurité alimentaire est primordiale pour notre secteur. En actualisant notre directive, nous souhaitons, à la lumière des dispositions légales en vigueur, préciser les responsabilités à assumer pour respecter les exigences relatives au contact alimentaire en termes de matériaux, sacs papier et aliments pendant la durée de vie du sac », explique Catherine Plitzko-Kerninon, déléguée générale d'EUROSAC. « Cette directive donne une vue d'ensemble sur les principales réglementations. Elle explique comment et dans quelles circonstances elles sont à satisfaire et indique les étapes à suivre. »



La directive ESG sur le contact alimentaire aide les fabricants de sacs papier à se conformer aux réglementations régissant le contact alimentaire.



Performance powered by nature.



Pour faciliter aux fabricants européens de sacs papier la mise en conformité avec la législation, ce document recommande une procédure appelée « ESG/Key Seven Steps » (ESG/Sept étapes clés) permettant d'assurer la conformité avec le contact alimentaire. Il existe différentes approches qui dépendent de la composition du sac. Elles commencent toutes par la collecte d'informations sur l'usage prévu du sac papier, des déclarations de conformité et des documents à demander auprès des fournisseurs. Une synthèse des informations portant sur les substances préoccupantes s'impose ensuite pour déterminer la nécessité ou non de réaliser des tests sur la migration de ces substances. La dernière étape, après les tests requis, consiste à rédiger un document de conformité. L'annexe exhaustive comprend en outre des informations détaillées sur des thèmes spécifiques tels que les matériaux recyclés et leur aptitude au contact alimentaire, les conditions d'essai, un aperçu sur les législations nationales et recommandations en vigueur dans différents pays ainsi que les liens vers les sites Internet informatifs.

Cette nouvelle directive peut être téléchargée depuis les sites d'[EUROSAC](http://www.eurosac.org) et de [CEPI Eurokraft](http://www.cepi-eurokraft.org).

Pour en savoir plus, veuillez consulter les sites Internet d'EUROSAC ou de CEPI Eurokraft :

[www.eurosac.org](http://www.eurosac.org)

[www.cepi-eurokraft.org](http://www.cepi-eurokraft.org)

ou contacter :

Catherine Plitzko-Kerninon, déléguée générale, EUROSAC  
Tél. +33 1 47 23 75 58 • [Catherine.kerninon@eurosac.org](mailto:Catherine.kerninon@eurosac.org)

*Note aux rédacteurs :*

**CEPI Eurokraft** est l'association européenne des producteurs de papier kraft pour sacs et pour d'autres emballages. Elle compte onze entreprises membres représentant un volume de 3,0 millions de tonnes de papier produit dans douze pays. [www.cepi-eurokraft.org](http://www.cepi-eurokraft.org)

**EUROSAC** est la fédération européenne des fabricants de sacs papier à grande contenance. La fédération représente plus de 75 % des fabricants européens de sacs papier actifs dans 20 pays. Ils produisent plus de 5 milliards de sacs papier par an, ce qui correspond à environ 650 000 tonnes de papier transformées dans 60 usines. Des fabricants de sacs de tous les continents contribuent à la fédération en tant que membres correspondants, et plus de 20 fournisseurs (fabricants de papier, film, machines ou colle) sont inscrits en tant que membres associés. [www.eurosac.org](http://www.eurosac.org)

